

Postulat

pour un partenariat public-privé en vue du financement des courses d'école, camps, activités culturelles, sorties, autres excursions ou voyages d'études organisés par les établissements scolaires

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans un arrêt de principe du 7 décembre 2017 (2C_206/2016), le Tribunal fédéral a ancré le principe et l'étendue de la gratuité de l'enseignement public obligatoire. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat du canton de Vaud a décidé que dès août 2019, les parents des élèves ne pourront plus être sollicités pour payer les fournitures scolaires, livres ou matériel de bricolage. Cette décision s'applique par extension au financement des manifestations scolaires obligatoires (courses d'école, camps, activités culturelles, sorties, autres excursions ou voyages d'études organisés par les établissements scolaires). Pour les camps et voyages scolaires, seuls les frais économisés par les familles en l'absence de leurs enfants pourront être facturés, soit essentiellement les frais de repas, ce qui représente CHF 13.- par jour et par élève du primaire et 16.- par jour et par élève du secondaire. Les courses d'école, activités culturelles et autres excursions organisées par les établissements devront être totalement gratuites.

La nouvelle réglementation mise en œuvre au niveau cantonal aura des implications financières importantes au niveau communal. De fait, traditionnellement, les établissements scolaires de Gland se sont toujours appuyés sur une participation financière importante des parents pour les camps et voyages scolaires. Des possibilités d'aide ou d'exemption étaient ouvertes aux familles aux moyens plus limités. Cette approche pragmatique a permis un partage équilibré des coûts entre la commune et les familles, à la satisfaction de toutes les parties impliquées. La nouvelle réglementation aura pour effet de mettre la quasi-totalité des coûts à la charge de la commune, avec une participation bien plus limitée à la charge des familles. De façon concrète, le coût annuel moyen des camps et voyages scolaires s'élèvent à environ CHF 450'000.00. La commune de Gland devra dès lors à brève échéance choisir entre continuer d'organiser de telles manifestations/activités en augmentant le budget pour ce poste ou de réduire ou supprimer celles-ci. Le coût continuera d'augmenter en fonction de l'accroissement de la population.

Il existe une solution alternative qui passerait par un partenariat public-privé.

A titre d'exemple, l'association *Anime Ta Ville* organise et finance des activités pour certaines classes de l'école primaire. Cette association est financée par des dons privés et recourt largement au bénévolat. L'expérience a montré que de nombreuses familles et proches sont motivés par investir du temps et de l'argent au profit de l'association. Il convient ici de souligner qu'il s'agit d'une démarche strictement volontaire qui a un succès indéniable. Le facteur de motivation est de faire profiter les jeunes d'activités et de manifestations intéressantes.

Une approche similaire pourrait servir de modèle pour un financement privé des courses d'école, camps, activités culturelles, sorties, autres excursions ou voyages d'études. A l'instar de l'association *Anime Ta Ville*, les contributions privées seraient purement volontaires. Les fonds récoltés viendraient en aide à la commune et permettrait de continuer à offrir des activités intéressantes et de qualité aux élèves. La population de Gland (parents, proches, connaissances ou amis) pourrait librement décider d'aider à financer les activités des élèves de la commune au travers d'une structure constituée sur mesure. Si la structure pouvait bénéficier du même engouement porté à *Anime Ta Ville*, le succès serait garanti.

En substance, il conviendrait de mettre sur pied une entité de droit privé, soit une association soit une fondation, dont le but serait de récolter des fonds pour aider au financement des courses d'école, camps, activités culturelles, sorties, autres excursions ou voyages d'études des écoliers du primaire et du secondaire de la commune Gland. L'entité devrait pouvoir bénéficier d'un statut d'intérêt public, ce qui permettrait aux donateurs de déduire leurs contributions au niveau fiscal. Afin de pérenniser une telle structure et de favoriser une organisation efficace, il serait souhaitable que la Municipalité puisse

participer, à tout le moins à titre consultatif, au sein de l'organe exécutif, dans le comité de l'association respectivement dans le conseil de fondation.

Pour les motifs développés ci-dessous, il est demandé à la Municipalité de préparer une réponse portant sur les solutions mises en place depuis août 2019 pour le financement des manifestations scolaires obligatoires en faveur des élèves du primaire et du secondaire. Il est en outre demandé à la Municipalité de:

- 1) Étudier la faisabilité et l'opportunité de recevoir périodiquement des fonds d'une entité privé (association ou fondation) à titre de participation aux frais liés aux courses d'école, camps, activités culturelles, sorties, autres excursions ou voyages d'études ;
- 2) Étudier la possibilité et l'opportunité d'aider ou concourir à constituer une entité telle que décrite sous point No 1 et d'y participer, à tout le moins à titre consultatif, au sein de l'organe exécutif.

Gland, le 5 décembre 2019, pour le PLR Gland



Martin Ahiström